



Numéro d'enregistrement Retraite Québec : 38001

**AVIS RELATIF À DES MODIFICATIONS DU TEXTE DU RÉGIME
AUX PERSONNES PARTICIPANTES ACTIVES, NON ACTIVES ET BÉNÉFICIAIRES**

Soyez avisé que le comité de retraite projette de demander l'enregistrement de modifications au Texte du régime de retraite à Retraite Québec.

L'amendement no 17 adopté par le comité de retraite modifie le *Texte du régime de retraite* pour, notamment, amender la liste contenant les noms des employeurs participants et leurs cotisations patronales et salariales. **Veillez également noter que le comité met à jour les crédits de rente et accorde l'indexation 2023 avec date d'entrée en vigueur au 1^{er} octobre 2024.**

Vous trouverez, ci-après, le sommaire des modifications apportées :

1. L'indexation des crédits de rente et des rentes servies est accordée pour 2023.

L'annexe 3 est donc modifiée en ajoutant au tableau ce qui suit :

Rentes accumulées	Pourcentage d'indexation des rentes	Date d'entrée en vigueur de l'indexation des rentes
2023	4,4 %	1 ^{er} octobre 2024

2. L'article 13.7 « Prestation anticipée » est révisé au paragraphe ii) pour ne plus établir le maximum des gains admissibles en proportion des mois couverts par l'entente. Le maximum des gains admissibles à considérer sera donc le montant total, même si l'entente est conclue à une date autre que le 1^{er} janvier.

3. Liste des employeurs et cotisations patronales et salariales

Modification et mise à jour de l'annexe 1 du Texte du Régime qui nomme les employeurs participants et leurs taux de cotisations patronales et salariales. Certains groupes ont modifié leur taux de cotisation et de nouveaux groupes ont joint le RRFS. Voici la liste des employeurs qui ont joint le Régime de retraite et leurs cotisations prévues :

No -	Nom de l'employeur	Date d'entrée en vigueur	Cotisation en % du salaire cotisable	
			Patronale	Salariale
1016	Donne-toi une chance	2023-06-05	1,00%	1,00%
1017	Association des parents de Côte-des-Neiges	2023-04-01	5,00%	3,00%
1018	Carrefour d'action bénévole du Haut St-Maurice	2023-05-01	2,00%	2,00%
1019	Concertation Saint-Léonard	2023-04-01	2,00%	2,00%
1020	Fédération GymnO du Québec	2023-04-01	2,00%	2,00%
1021	Association pour la défense des droits sociaux Québec Métropolitain (ADDSQM)	2023-06-11	1,00%	1,00%
1022	La Maison des jeunes l'Envolée jeunesse	2023-05-01	3,00%	3,00%
1023	AVIF (Action sur la violence et intervention familiale)	2023-06-01	4,00%	4,00%
1024	Centre d'alphabétisation l'Ardoise	2023-08-27	4,00%	4,00%
1025	Assemblée des groupes de femmes d'interventions régionales (AGIR)	2023-07-02	5,00%	4,00%
1026	Corporation de développement communautaire du Grand Charlesbourg	2023-07-01	3,00%	1,00%
1027	Centre d'entraide et de ralliement familial C.E.R.F.	2023-05-22	6,00%	3,00%
1028	Le Grenier des Collines	2023-07-03	2,00%	2,00%
1029	L'Envolée, ressource alternative en santé mentale	2023-06-27	5,00%	4,00%
1030	Solidarité populaire Estrie	2023-05-29	4,00%	4,00%
1031	SEP-Service d'Entraide Passerelle	2023-06-25	7,00%	2,00%
1032	La Maison des Grands-Parents de Trois-Rivières	2023-06-25	4,00%	4,00%
1033	Comité logement de Valleyfield	2023-08-12	2,00%	2,00%

No -	Nom de l'employeur	Date d'entrée en vigueur	Cotisation en % du salaire cotisable	
			Patronale	Salariale
1034	Projet Mégaphone	2023-07-01	2,00%	2,00%
1035	Corporation de développement communautaire Lac Saint-Jean Est	2024-04-01	7,00%	7,00%
1036	Regroupement des associations des personnes handicapées de la Gaspésie (Îles de la Madeleine) RAPHGÎ	2023-07-16	3,00%	3,00%
1037	Table ronde des organismes volontaires d'éducation populaire de l'Outaouais	2023-07-09	2,00%	2,00%
1038	CALACS Unies-Vers-Toi	2023-07-03	3,00%	3,00%
1039	Centre d'Action Bénévole de Cowansville	2023-07-16	2,00%	2,00%
1040	Association de la fibromyalgie des Laurentides	2023-09-03	12,00%	1,00%
1041	Projet-Intervention-Prostitution Québec Inc.	2024-04-01	4,00%	2,00%
1042	Les Diabétiques de La Haute-Yamaska inc.	2023-07-17	2,00%	2,00%
1043	Résidence Elle du Haut-St-Laurent	2023-09-10	6,00%	4,00%
1044	Maison de la Famille de Saint-Léonard	2023-07-17	2,00%	2,00%
1045	Maison des arts de la parole	2023-09-01	3,00%	3,00%
1046	Coalition Impact de Rue Haute-Yamaska	2023-09-03	1,00%	1,00%
1047	Centre d'Action Bénévole du Lac inc.	2023-08-06	3,00%	3,00%
1048	L'ILOT Coopérative de solidarité innovante libre et ouverte sur les territoires	2023-10-01	2,00%	2,00%
1049	Albatros Lévis	2023-09-01	2,00%	2,00%
1050	Regroupement des femmes de la Côte-Nord	2023-08-20	4,00%	2,00%
1051	Maison de la famille Avignon	2023-09-03	5,00%	3,00%
1052	Association pour l'assurance collective des organismes communautaires du Québec	2023-10-05	5,00%	5,00%
1053	Centre-Femmes d'Aujourd'hui	2023-10-08	2,00%	2,00%
1054	Le Vent dans les Lettres Inc.	2023-10-16	4,00%	2,00%
1055	Le Détour de Pointe-Saint-Charles	2024-03-01	5,00%	5,00%
1056	La Maison d'Ingrid	2023-09-24	3,00%	2,00%
1057	Centre Prévention Suicide du KRTB	2023-11-06	2,00%	2,00%
1058	CLSM-Collectif des Laurentides en Santé Mentale	2023-11-04	5,00%	5,00%
1059	Regroupement des Organismes Communautaires et Alternatifs en Santé Mentale du Bas-du-Fleuve ROCASM-BF	2023-11-13	2,00%	2,00%
1060	Société québécoise de la schizophrénie	2023-10-30	3,00%	3,00%
1061	Projet Intégration Autismopolis	2024-01-01	3,00%	2,00%
1062	Concertation Ville-Émard et Côte St-Paul	2024-01-01	4,00%	3,00%
1063	Centre d'Action Bénévole Nicolet	2023-12-24	2,00%	2,00%
1064	Maison des jeunes de New Richmond	2024-01-01	4,00%	3,00%
1065	Quartier-Jeunesse 1995	2024-01-14	2,00%	2,00%
1066	Concert'Action Lachine	2024-01-07	2,50%	1,50%
1067	Centre Action Générations des Aînés de la Vallée-de-la-Lièvre	2024-01-01	6,00%	0,00%
1068	Carrefour d'intercultures de Laval	2024-02-01	2,00%	1,00%
1069	Carrefour Familial Hochelaga	2024-01-28	2,00%	2,00%
1070	Association des personnes proches aidantes de Bécancour-Nicolet-Yamaska	2024-02-04	2,00%	2,00%
1071	Association du Québec pour enfants avec problèmes auditifs (AQEPA) Estrie (05) Inc.	2024-03-01	5,10%	2,60%
1072	Centre d'intervention le Rond-Point	2024-04-01	6,00%	3,00%
1073	Maison des jeunes de St-Alphonse inc.	2024-10-01	4,00%	4,00%
1074	Le Point Cardinal de Rosemont	2024-02-25	4,00%	2,00%
1075	La Maison des jeunes de St-Jean-Chrysostome inc.	2024-02-26	2,00%	2,00%
1076	La Maison des jeunes de Charny inc.	2024-02-26	2,00%	2,00%
1077	Musée régional de la Côte-Nord inc.	2024-02-18	7,00%	2,00%
1078	Carrefour des enfants de Saint-Malo inc.	2024-04-07	4,00%	2,00%
1079	La Maison des jeunes "Le Boum"	2024-03-25	3,00%	3,00%
1080	Corporation de developpement communautaire de Rivière-des-Prairies	2024-01-01	2,00%	0,00%
1081	Le Centre d'action bénévole "Les p'tits bonheurs" de Saint-Bruno	2024-04-01	4,00%	3,00%
1082	Coalition Interjeunes	2024-04-01	3,00%	1,00%

No -	Nom de l'employeur	Date d'entrée en vigueur	Cotisation en % du salaire cotisable	
			Patronale	Salariale
1083	Regroupement des femmes La Sentinelle inc.	2024-05-01	6,00%	4,00%
1084	Carrefour des femmes d'Anjou	2024-05-01	6,00%	2,00%
1085	Association des personnes handicapées des Îles	2024-05-06	4,00%	2,00%

Les employeurs ci-dessous se sont retirés du Régime de retraite avec les dates d'effet suivantes (l'annexe 5 du Texte du Régime est donc révisée) :

No	Nom de l'employeur	Date cessation	Date effective du retrait
381	La Place des enfants	2022-01-01	2023-12-31
384	Surbois	2022-06-30	2023-12-31
483	Maison de la Famille Chutes Chaudière	2022-02-20	2023-12-31
558	Regroupement des personnes handicapées physiques de la région de Thetford (RPHPRT)	2022-06-04	2023-12-31
587	Ménagez-vous Territoire du Rivage	2022-02-28	2023-12-31
660	Centre de ressources périnatales Autour du bébé	2022-03-31	2023-12-31
814	Coop Couturières Pop	2023-12-31	2023-12-31

4. Dispositions particulières applicables chez certains employeurs

Mise à jour de l'annexe 4 qui indique les employeurs pour lesquels une entente spéciale a été conclue concernant l'adhésion ou la cotisation salariale durant une absence (articles 3.3 et 9.3 du règlement).

Les employeurs ci-dessous se sont ajoutés à ceux qui ont une règle d'adhésion au Régime de retraite avant le délai de trois (3) mois pour les employés réguliers tel que défini dans les règles d'admissibilité (article 3.3) :

No	Nom de l'employeur
37	Centre de Femmes Entre Ailes
184	CDC de l'Érable inc.
495	Front d'action populaire en réaménagement urbain (FRAPRU)
644	Centre d'aide aux proches aidants des Basques
951	Corporation de développement communautaire de l'agglomération de Longueuil (CDC AL)
957	Justice alternative du Haut-Richelieu
968	Alpha-Témis
1024	Centre d'alphabétisation l'Ardoise
1026	Corporation de développement communautaire du Grand Charlesbourg

Les employeurs ci-dessous se sont retirés de ceux qui ont une règle d'adhésion au Régime de retraite avant le délai de trois (3) mois pour les employés réguliers tel que défini dans les règles d'admissibilité (article 3.3) :

No	Nom de l'employeur	Règle prenant fin le
247	La Traverse du sentier	2023-12-05
265	Écomusée de la maison du fier monde	2023-11-23
373	Entraide-Deuil de l'Outaouais	2023-05-01
405	Maison de la famille DAC (Droits d'accès Charlesbourg)	2023-11-28
788	Centre communautaire Radisson (CCR)	2023-12-08
889	Aux bonheurs des aînés Lanaudière	2023-08-21
894	Centre de formation sociale Marie-Gérin-Lajoie	2023-11-22
916	Groupement des organismes de personnes handicapées du Saguenay	2023-06-01
919	Albatros Bois-Francis/Érable	2023-11-22
920	Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées - AQDR - Ahuntsic - St-Laurent	2023-11-27
968	Alpha-Témis	2024-04-01

Les employeurs ci-dessous se sont ajoutés à ceux qui ont une entente sur la cotisation et l'accumulation de la rente durant une absence temporaire (articles 9.3) :

No	Nom de l'employeur
2	Centre de formation populaire (CFP)
386	Liaison-Justice
405	Maison de la famille DAC (Droits d'accès Charlesbourg)
426	Centre d'assistance et d'accompagnement aux plaintes - Gaspésie/Îles-de-la-Madeleine (CAAP-GÎM)
492	Accueil aux Immigrants de l'Est de Montréal
776	LogisAction Notre-Dame-de-Grâce
777	Enfantaisie Haute-Gaspésie
1031	SEP-Service d'Entraide Passerelle
1059	Regroupement des Organismes Communautaires et Alternatifs en Santé Mentale du Bas-du-Fleuve ROCASM-BF

Les employeurs ci-dessous se sont retirés de ceux qui ont une entente sur la cotisation et l'accumulation de la rente durant une absence temporaire (articles 9.3) :

No	Nom de l'employeur	Règle prenant fin le
265	Écomusée de la maison du fier monde	2023-11-23
386	Liaison-Justice	2023-09-14
755	Centre d'aide aux victimes d'actes criminels d'Abitibi-Témiscamingue (CAVAC-AT)	2024-03-13

Le texte de cette modification (ainsi que le texte complet du Régime) est disponible sur le site Internet du Régime à l'adresse ci-dessous. Il est possible d'obtenir, sur demande écrite et sans frais, une copie de ce texte.

Conformément à la loi, vous pouvez aussi, si vous le désirez, prendre rendez-vous auprès de la personne-ressource du comité de retraite pour consulter le texte à son bureau ou à l'établissement de votre employeur durant les heures d'ouverture.

Les **coordonnées du comité de retraite** sont les suivantes :

Régime de retraite par financement salarial des groupes communautaires et de femmes
Espace Michel Lizée
2415, rue Montgomery, Montréal (Québec) H2K 2S2
Tél. : 514 878-4473 ou sans frais 1 888 978-4473 Courriel : RRFS-GCF@regimeretraite.ca
Site Internet : www.regimeretraite.ca

Votre Comité de retraite,

Le 30 juin 2024

**RÉGIME DE RETRAITE PAR FINANCEMENT SALARIAL
DES GROUPES COMMUNAUTAIRES ET DE FEMMES**

(Numéro d'enregistrement RQ 38001)

(Numéro d'agrément ARC 1203231)

Le document joint intitulé « Amendement n° 18 » constitue la version officielle amendant le texte du régime. Ce texte est conforme aux discussions et résolutions adoptées par le Comité de retraite les 5 février 2024 et 29 mai 2024. Le présent texte entre en vigueur conformément à la loi.

Conformément à l'article 24 de la Loi sur les régimes complémentaires de retraite, nous, soussignées, attestons que le présent texte du régime de retraite constitue une copie conforme de l'original.



Lise Gervais
Présidente



Marie Leahey
Secrétaire

16 septembre 2024

DATE

16 septembre 2024

DATE

AMENDEMENT N° 18

MODIFIANT LE TEXTE DU RÉGIME DE RETRAITE PAR FINANCEMENT SALARIAL DES GROUPES COMMUNAUTAIRES ET DE FEMMES

Numéro d'enregistrement RQ 38001 et Numéro d'agrément ARC 1203231

1. **L'annexe 2 est amendée par le remplacement du tableau sur le taux d'accumulation de la rente normale par le suivant :**

«

Taux d'accumulation de la rente normale (en % de la cotisation patronale et salariale)	Date effective	Date d'entrée en vigueur
10 %	1 ^{er} octobre 2008	1 ^{er} octobre 2008
11 %	1 ^{er} octobre 2008	1 ^{er} octobre 2024

»

2. **L'article 10.4 - Acquittement des droits est modifié en remplaçant dans sa première phrase, le chiffre 1 par 5. Le premier paragraphe se lit donc comme suit :**

« Le comité de retraite peut procéder à l'acquittement des droits d'une personne participante dont la valeur de ses droits est inférieure à 5 % du maximum des gains admissibles à la date où elle a cessé sa participation active. »

Ces articles entre en vigueur le 1^{er} octobre 2024 et le 1^{er} janvier 2025 respectivement. Le présent amendement entre en vigueur conformément à la loi.